

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-457

Déposé le : 01.12.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

LA LAT VEUT -ELLE VRAIMENT EMPECHER TOUTE CONSTRUCTION PARTOUT ?

## Texte déposé

La LAT a comme but reconnu d'empêcher le mitage du territoire et de densifier en ville. Malheureusement il apparait que le Canton se voit contraint par la Berne Fédérale de limiter les zones à bâtir et a édité en octobre 2015 des lignes directrices sur le redimensionnement de la zone à bâtir.

Dans ces nouveaux documents, il apparait dorénavant qu'il y aura aussi des contraintes sur les terrains qui sont déjà en zone à bâtir mais que l'on veut densifier, en donnant par l'entremise de nouveau PPA, des droits à bâtir augmentés. Cela aussi à l'intérieur du périmètre compact de l'agglomération.

Cela signifie que l'on peut construire beaucoup plus difficilement à la campagne, dans les centres, et en Ville.

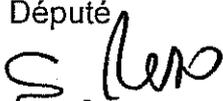
En conséquence je pose les questions suivantes :

- **Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat en matière de potentiel du développement des Communes à l'intérieur des périmètres compacts de l'agglomération et des centres ?**
- **Comment le Conseil d'Etat veut-il imposer des LUP et en même temps restreindre des PPA prévus aussi en zone de densité forte ?**
- **Si on ne peut plus bâtir, ni en ville, ni dans les centres, ni à la campagne, où doit-on bâtir ?**
- **Quelle base légale précise (loi, ordonnance, autre) permet au Conseil d'Etat de limiter la croissance également en zone de forte densité ?**

- Sur quel scénario démographique le Conseil d'Etat se base-t-il ? A-t-il pris le scénario le plus favorable pour le développement de notre Canton ? Si non, pour quelle raison ?
- Quelle est la date de départ du scénario de croissance ? Pourquoi ne pas utiliser 2015 ? Ce qui permettrait de tenir compte des années de croissance, déjà engrangée entre 2008 et 2014.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

S. Rezso  
Député



Commentaire(s)

Conclusions

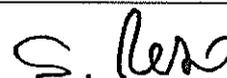
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Stéphane Rezso

Signature :

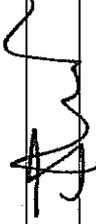
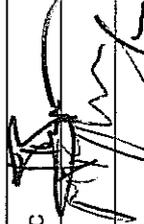
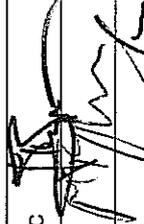


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Selon liste

Signature(s) :

## Liste des députés signataires – état au 27 octobre 2015

Aellen Catherine		Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques		Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille		Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bachler Bech Anne		Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Ballif Laurent		Clivaz Philippe	Freymond Cantone Fabienne
Bendahane Samuel		Collet Michel	Gander Hugues
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	Germain Philippe
Blanc Mathieu		Cretegnay Gérald	Glauser Alice
Bolay Guy-Philippe		Cretegnay Laurence	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	Golaz Olivier
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Grandjean Pierre
Bory Marc-André		Debluè François	Grobéty Philippe
Bovay Alain		Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Bréaz Daniel		Desmeules Michel	Haldy Jacques
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Michaël		Devaud Grégory	Induni Valérie
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	Jaccoud Jessica
Cachin Jean-François		Donzé Manuel	Jaquet-Berger Christiane
Calpini Christa	<i>Calpini</i>	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Capt Gloria		Dupontet Aline	Jobin Philippe
Chapalay Albert		Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chappuis Laurent		Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf
Cherubini Alberto		Eggenberger Julien	Keller Vincent

# Liste des députés signataires – état au 27 octobre 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Züger Eric